

OFFRE DE STAGE

Etat de lieux et perspectives de la filière bois sur le territoire du Parc de l'Aubrac

Stage 6 mois (début de stage Septembre 2026 ou première quinzaine d'Octobre 2026) – réponse avant le 30 juin 2026

Présentation de la structure

Le Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion (SMAG) du Parc naturel régional de l'Aubrac est composé de 79 communes, 2 régions (Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie), 3 départements (Aveyron, Cantal, Lozère) et 6 communautés de communes. Il couvre une surface de 2 200 km².

Le Syndicat mixte coordonne et favorise la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional de l'Aubrac qui a officiellement été créée le 23 mai 2018. A ce titre, il porte des actions opérationnelles telles que la Charte Forestière de Territoire, l'animation de sites Natura 2000, l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Progrès Territorial des Zones Humides... Il dispose actuellement d'une équipe technique composée d'une 20aine d'agents.

Contexte

La filière bois a été identifiée comme un levier économique majeur dès le début du Parc, en effet, le diagnostic forestier réalisé en 2014 identifie près de 500 emplois liés à la filière sur le périmètre d'étude de la Charte du Parc. Aujourd'hui, 12 ans après ce diagnostic initial et avec une population vieillissante sur l'ensemble du territoire certaines entreprises ont stoppées leur activité après des départ à la retraite et des nouvelles entreprises se sont également installées.

Dès l'élaboration de la Charte forestière de territoire de l'Aubrac le développement de la filière bois énergie a été identifié comme action prioritaire. L'utilisation du bois énergie est historiquement bien reconnu tout en étant très peu documenté. Aujourd'hui il existe de nombreuses chaufferies de petites dimensions du côté de la Lozère mais les secteurs aveyronnais et cantaliens restent encore assez dépourvus en chaufferies alors que la ressource est présente. Des projets de réseaux de chaleur ont vu le jour grâce à la Charte forestière, notamment à Laguiole et à Argences en Aubrac et un travail sur l'affouage visant à moderniser la pratique de l'affouage a été mené par Solagro et en partenariat avec le PNR du Vercors.

Le bois énergie a également une place importante dans le Programme de Transition énergétique et climatique en Aubrac (PTECA). Les données nous montrent que c'est la source de production énergétique la plus importante du territoire après l'hydroélectricité, 151 256 MWh/an ; dont la grande majorité de typologie est le bois-bûche.

En parallèle une crainte existe toujours quant à la place du bois énergie sur le territoire, en effet, l'Aubrac est un territoire très peu producteur de bois d'œuvre par rapport au bois énergie. Compte tenu de l'évaluation à mi-parcours de la Charte du Parc et en vue du prochain renouvellement de la charte forestière de territoire il convient de réévaluer la place que prend le bois énergie dans la filière bois et de définir de nouveaux objectifs pour les 6 années à venir. En effet la filière bois a été identifiée comme action phare du territoire.

Objet du stage

Etat de lieux :

- Mise à jour de diagnostics et états de lieux sur :
 - o La ressource en bois mobilisable
 - o Les entreprises et les emplois liés à la filière
 - o Identification des flux de matière (provenance, exportation et importation, ...)
 - o La consommation locale (réseaux chaleur, chaufferies, ...) des entreprises, collectivités
- Perspectives d'évolution de la filière: analyse AFOM de la filière bois et plus particulièrement sur le filière bois énergie.
 - o Focus thématique : Proposition des actions à réaliser et à intégrer dans la future charte forestière pour la filière bois énergie.
- Animation d'une ou deux journées d'information/conférence sur la filière bois sur le territoire.

Profil

Formation :

- Formation bac+4/+5 dans le domaine de la forêt, de l'industrie du bois ou du développement territorial.

Savoir-faire :

- Solides connaissances dans la gestion forestière et de la filière bois ;
- Connaissances sur les notions liées à l'énergie et la séquestration carbone apprécié ;
- Maîtrise d'un logiciel de SIG (QGis) est souhaité.
- Animation des réunions et ateliers.
- Compréhension du fonctionnement des collectivités territoriales.

Savoir-être :

- Autonomie dans le travail ;
- Rigueur et esprit d'analyse et de synthèse ;
- Force de proposition
- Aisance relationnelle et sens du travail en équipe ;

Conditions générales du stage

- Stage de 6 mois, 35h/semaine ;
- Lieux du stage :

- Antenne du Parc naturel régional de l'Aubrac à Nasbinals ;
- Déplacements fréquents à prévoir (voiture mise à disposition) ;
- Permis B et véhicule personnel indispensable, frais de déplacements remboursés, utilisation du véhicule de service priorisé ;
- Gratification selon le barème en vigueur ;

Le stage sera co-encadré par Marieke PAARDEKOOOPER, Chargée de mission forêt, filière bois et faune sauvage et Silvia ESTÉVEZ SANTOS, Chargée de mission Energie, Climat et mobilité au PNR Aubrac.

Contact et candidature

Adresser les candidatures (lettre de motivation et curriculum-vitae) à Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac avant le 30 Juin 2026.

Envoi des candidatures par mail à marieke.paardekooper@parc-naturel-aubrac.fr .

Des entretiens seront organisés début juillet 2026 (par visioconférence).

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Marieke PAARDEKOOOPER 07.57.00.21.04 / marieke.paardekooper@parc-naturel-aubrac.fr

Ce stage est financé par la DRAAF Occitanie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**